Non, ce n’est pas l’ARC qui est relancée suite à l’exclusion des camarades de la Tendance CLAIRE

Comme nous en avons informé immédiatement nos lecteurs et lectrices, une (presque) majorité de l’ARC a exclu les membres de la minorité (https://tendanceclaire.org/article.php?id=1602), après nous avoir imposé une prétendue « pause » (https://tendanceclaire.org/article.php?id=1596). Celle-ci s’est ainsi révélée n’être qu’une manœuvre pour se débarrasser tout simplement de camarades qui osaient contester la politique de la majorité en défendant leurs idées.

Mais ce sale coup antidémocratique fait évidemment tache pour la soi-disant « relance » d’un groupe de gens qui prétendent à rien de moins que la fondation d’un « nouveau trotskysme »… Dès lors, on comprend que nos chères/chers camarades, après avoir tenté de garder le silence sur leurs agissements, se soient finalement senti-e-s obligé-e-s de se justifier sur leur site pour nous répondre. Aussi incroyable que cela puisse paraître, c’est ainsi la première fois depuis le lancement de leur « processus » d’exclusion (même en interne de l’ARC), que les camarades s’efforcent de donner par écrit quelques justifications politiques à leur décision !

On pourrait donc se réjouir de ce « communiqué », s’il permettait enfin le véritable débat politique de fond que les camarades s’évertuent de refuser depuis trop longtemps. Malheureusement, même par écrit, leur présentation de la situation est imprécise et déforme la vérité des faits. Il est donc nécessaire de mettre en évidence les approximations de ce texte : nous allons le faire point par point (en donnant les citations de l’article en police plus petite et en italiques et en y répondant au-dessous au fur et à mesure) pour montrer sa logique fallacieuse et sa signification politique réelle.

> ***« Un nouveau départ pour l’ARC suite à la relance de la Tendance Claire »***

Le titre de l’article pose déjà problème : nous avions fait pour l’AG du 21 mars des propositions précises pour un vrai nouveau départ de l’ARC par l’élaboration de

contenus déployant ses positions fondatrices, en revoyant nos règles de fonctionnement démocratiques, en se donnant collectivement les moyens de rétablir la confiance (voir notre motion publiée en note de notre article https://tendanceclaire.org/article.php?id=1596) ; mais les camarades majoritaires avaient refusé en imposant au lieu de cela une prétendue « pause » du groupe. Et c'est « suite à » cette pause, qui était de fait une exclusion temporaire de certains camarades des cadres collectifs de discussion ou une « suspension » de notre minorité, que nous avions dû décider la relance de la Tendance CLAIRE. Et, comme nous allons le voir, ce n'est en fait pas à cause de la relance de la TC que la majorité a décidé d'accaparer l'ARC…

> *« Ce communiqué revient sur la crise que vient de traverser l'ARC et répond ainsi aux textes publiés par les camarades ayant relancé la Tendance Claire. Nous sommes obligé.e.s d'opérer une clarification face à cette situation et face aux attaques dont nous avons été l'objet. Nous nous excusons auprès de nos lecteurs/trices de revenir avec autant de détails sur des histoires internes à l'ARC, qui n'intéressent probablement que peu de monde. »*

Les camarades s'excusent de rendre publiques les raisons qui les ont conduit-e-s à nous exclure. C'est là un premier grand désaccord politique entre nous : dans notre tradition politique, la publicité des débats et notamment le refus de la « diplomatie secrète » sont des principes démocratiques fondamentaux.

> *« L'ARC a traversé une crise interne qui durait depuis plusieurs mois. Nos désaccords portaient sur nos méthodes de fonctionnement interne, sur notre rapport au NPA et à sa presse, sur l'articulation et l'importance respective à donner à la théorie et à l'intervention, sur la question du virilisme, tant théorique que dans sa gestion pratique au sein de l'ARC, et sur des éléments politiques plus généraux comme le féminisme et la théorie de la reproduction sociale. Les rapports de camaraderie s'étaient considérablement dégradés depuis quelques mois. »*

On pourrait discuter de cette liste, mais admettons : en quoi cela justifie-t-il une exclusion ? Des désaccords traversaient bien sûr l'ARC et nous avons discuté, soutenu des positions et propositions. De plus, sur chacun de ces thèmes, les différentes positions ne renvoient pas aux groupes qui se sont constitués suite à l'exclusion. Au-delà des positions fondatrices communes, il y avait une certaine hétérogénéité politique dans l'ARC, comme c'est tout à fait normal dans une organisation réellement démocratique ! Le fond du problème n'est donc pas dans le fait même de ces

désaccords.

> *« Certains camarades (minoritaires) ont de plus souhaité remettre en cause certains compromis fondateurs de l'ARC qui avaient permis le rassemblement de camarades de diverses traditions (ex Tendance Claire, ex Plateforme Y mais aussi des camarades provenant d'autres traditions). »*

Les camarades restent ici évasif/ve-s, au lieu d'informer correctement leurs lecteurs et lectrices. Or l'idée même d'un « compromis fondateur » exprime de nouveau un désaccord politique majeur. Des « compromis » peuvent bien sûr exister dans une organisation, mais ils ne sauraient être « fondateurs ». Par définition, ils dépendent uniquement de rapports de forces, lesquels évoluent, et non de positions fondatrices, plus stables, plus durables et surtout beaucoup plus importantes. Ce qui est « fondateur » dans un groupe politique, ce sont des principes, des éléments programmatiques et stratégiques, qui définissent une identité politique. Pour nous, d'ailleurs, il n'y a pas de texte sacré, ni de sujet tabou : le droit démocratique des membres d'un groupe s'étend à celui de « remettre en cause » même des textes fondateurs, et c'est dogmatique et sectaire de s'y refuser.

Cependant, en l'occurrence, ce n'est nullement de cela qu'il s'est agi ! Ce qui a été « remis en cause », c'est uniquement le compromis qui était de soumettre systématiquement les articles de l'ARC au NPA avant de les publier sur notre site. Au départ de l'ARC, en effet, des camarades ne voulaient pas de site propre de l'ARC, mais uniquement des textes internes au NPA, tandis que d'autres voulaient publier autant d'articles que possible, comme le faisait la Tendance CLAIRE. Le compromis a donc été que nous aurions un site public, mais que nous publierions nos articles après les avoir proposé au journal et au site du NPA, qu'il les accepte ou pas.

Or certains camarades ont estimé que cette procédure conduisait d'une part à freiner le rythme et donc la quantité de nos élaborations, d'autre part à en orienter la ligne pour qu'elles soient de plus en plus acceptables *a priori* par la majorité du NPA. Ils ont donc proposé que nous réaxions la politique de publication de l'ARC en élaborant davantage de contenus, en les publiant plus rapidement sur le site et en ne les soumettant plus systématiquement au NPA (même si les articles d'actualité pouvaient évidemment continué à lui être proposés). Cela devait bien sûr se discuter, mais où est la faute grave ? Le fait que cette raison soit invoquée pour justifier notre exclusion (sans même donner à vos lecteurs/lectrices les moyens d'en juger) témoigne d'emblée d'un refus de la discussion politique démocratique.

> *« Une récente AG de l'ARC a ainsi vu se dessiner deux groupes autour d'un texte*

> *d'orientation : une majorité (environ les 2/3 de l'ARC composés de camarades de l'ex TC, de camarades de l'ex-PfY et de camarades d'autres traditions) et une minorité (environ 1/3 de l'ARC composé exclusivement de camarades de l'ex TC). »*

Ce paragraphe est le seul, dans ce texte, qui contienne des données chiffrées sur le rapport de forces au sein de l'ARC. Mais il est révélateur des approximations qui reviennent à masquer la vérité des faits. En effet, il n'est pas dit que :

- le résultat est celui du vote d'une AG de l'ARC qui a eu lieu en février (« récente », peut-être, mais il y en a eu deux autres depuis), portant sur des motions politiques alternatives concernant notre analyse du NPA et nos propositions respectives pour l'ARC (dont le désaccord concernant les publications présenté ci-dessus) ;
- lors de la dernière AG, le 18 avril ont été exclus non seulement les camarades qui ont voté le texte alternatif au vôtre en février, mais aussi des camarades qui s'étaient abstenu-e-s sur ces deux textes… mais qui ont rejoint la Tendance CLAIRE après la décision de mettre l'ARC en pause ;
- lors de cette même AG du 18 avril, alors même que cette date nous a été imposée et que vous y avez fait participer des personnes qui n'avaient plus participé à la moindre réunion de l'ARC depuis de nombreux mois, jusqu'à un an… la motion d'exclusion n'a recueilli que 50% des voix, loin des 2/3 donc : même pas, en toute rigueur, une majorité ! Sans même parler du fait que plusieurs personnes qui ont voté à cette AG et ont revendiqué d'être prises en compte dans le décompte du partage de la trésorerie n'avaient jamais réglé de cotisation…

> *« Les tensions étaient devenues telles que les débats entre nous n'étaient plus constructifs et nos réunions ressemblaient plus à des arènes qu'à des débats utiles entre militant.e.s révolutionnaires. »*

Il y avait des désaccords politiques dans l'ARC. Quand les désaccords deviennent importants, il est normal qu'il y a ait affrontement des positions et il faut alors se donner les moyens pour en discuter et les trancher dans le cadre de l'organisation. Trotsky insistait d'ailleurs sur l'idée que *« toute l'histoire du bolchevisme a été celle d'un libre combat de tendances et de fractions* ». C'est pourquoi une partie s'entre nous avait pour projet de faire une sensibilité ou une sous-tendance dans la tendance pour clarifier les positions et l'avait annoncé. Toutefois, nous avons pris en compte les ressentis de certain-e-s camarades et écrit un texte justement pour nous accorder collectivement sur nos modes de discussion. Texte qui a été rejeté sans justification au profit de la « pause ». Cela montre que, loin de vouloir trouver des solutions ensemble, la démarche de la « pause », puis de l'exclusion étaient bien d'en finir avec les

camarades de l'ARC qui voulaient défendre des positions particulières. En réalité, prétendre que les débats n'étaient pas « constructifs » ou « utiles » n'est qu'un prétexte pour les empêcher, c'est-à-dire pour écraser l'expression démocratique des positions politiques.

> *« Cette situation nous paralysait et nous empêchait d'intervenir. Un grand nombre de militant.e.s ont ainsi quitté l'ARC par la petite porte. »*

En effet, et il est dommage de ne pas préciser que ce sont très majoritairement des camarades qui étaient à la TC avant l'ARC. Car la discussion a toujours été démocratique à la TC, qui n'a jamais exclu de camarades minoritaires, de sorte que tout le monde s'y retrouvait même en cas d'affrontement serré entre positions politiques différentes.

En revanche, exclure des gens sous prétexte qu'ils en feraient fuir d'autres ou paralyserait l'organisation est un grand classique dans l'histoire des exclusions à l'extrême gauche. C'est d'ailleurs ce que prétendaient des dirigeant-e-s de l'ex-LCR puis du NPA pour justifier l'exclusion de camarades de l'ex-CRI pendant le processus fondateur du NPA, puis pour tenter d'exclure des camarades de la TC au début du NPA…

> *« Pour stopper cette hémorragie militante, les camarades de la majorité ont ainsi proposé une pause des réunions communes régulières entre les deux groupes afin d'apaiser les tensions quotidiennes tout en maintenant des structures minimales démocratiques pour animer notre site, discuter de l'orientation de nos élu.e.s CPN et CE et élaborer notre future plateforme au congrès du NPA sur la base d'une motion majoritaire, avant de faire un nouveau bilan collectivement en AG. Notre proposition (majoritaire) prévoyait ainsi un nouveau fonctionnement de l'ARC et de ses structures, à égalité entre les deux groupes, séparés, mais faisant partie de la même entité ARC. »*

La « pause » avait pour objectif principal de ne plus permettre aux camarades de participer aux structures de l'ARC : AG, réunions de base, direction, mais aussi comité de rédaction. Cela revenait donc à liquider l'ARC en tant qu'organisation. Cette décision n'était évidemment pas acceptable. Dès lors, il était hors de question que nous défendions nos idées seulement par quelques échanges ponctuels octroyés pour la préparation du congrès du NPA ou d'un CPN.

> *« Les camarades du groupe minoritaire ont pourtant refusé notre proposition majoritaire, et ont unilatéralement imposé leur propre définition de la pause en relançant publiquement la Tendance Claire en concurrence à l'ARC »*

Nous n'avons pas relancé la Tendance CLAIRE « en concurrence à l'ARC » puisque la majorité avait annoncé que, dans le cadre de la pause, il y aurait désormais « deux groupes » jusqu'au congrès du NPA. Dans ces conditions, jamais nous n'aurions pensé que le groupe (presque) majoritaire se prétende à lui seul l'ARC, comme il le fait aujourd'hui !

Si donc nous avons relancé la Tendance CLAIRE, c'est à contrecœur, suite au vote majoritaire de la « pause », pour constituer notre groupe en face de celui de la majorité de l'ARC, et sans préjuger des formes de notre collaboration à venir. Rien ne nous interdisait de donner à notre groupe le nom de « Tendance CLAIRE » et nous attendions de savoir quel nom la majorité de l'ARC en pause se donnerait.

> *« et alors même que les anciens camarades de la Tendance Claire du groupe majoritaire n'y étaient pas favorables. »*

Cette formulation laisse croire que des camarades ex-TC se seraient opposé-e-s à la relance de la TC. Pourtant, là encore, il faut donner les faits. La majorité des membres de l'ex-direction de la TC a convoqué l'AG de la TC qui a discuté de sa relance : l'ensemble des camarades qui en étaient membres avant l'ARC ont reçu la convocation. De fait, y ont participé non seulement des camarades de la minorité de l'ARC, ainsi que des camarades qui n'étaient plus à l'ARC, mais aussi *la majorité des camarades ex-TC qui se réclament aujourd'hui de la majorité de l'ARC !*

Or ces camarades n'ont pas voté contre la relance de la TC (mais n'ont pas pris part au vote, laissant donc la majorité présente décider). Si la relance de la TC était vraiment une cause d'exclusion de l'ARC, pourquoi ces camarades ne nous en ont-ils/elles pas prévenu-e-s ? Il n'y a que deux explications possibles : soit les camarades ont d'emblée fait exprès de ne pas s'opposer pour ensuite justifier notre exclusion de l'ARC ; soit ce prétexte a été utilisé *a posteriori…* Nous allons voir ci-dessous que c'est évidemment la deuxième hypothèse qui est la bonne.

> *« Ces camarades ont de plus expliqué dans leur communiqué public que la Tendance Claire n'avait jamais été dissoute depuis la création de l'ARC (ce que nous ignorions, y compris un certain nombre de camarades de l'ancienne TC !)*

> *en raison de désaccords politiques. Ils ont également déclaré que le prochain congrès était envisagé depuis la création de l'ARC comme une échéance jusqu'à laquelle la fusion pfY et TC pouvait être remise en cause ("nous avions considéré qu'il fallait vérifier la viabilité de la fusion jusqu'au prochain congrès du NPA."). »*

C'est un faux procès : tout le monde savait que la TC n'avait pas été formellement dissoute. Sur le fond, les membres de l'ex-TC savaient parfaitement que nous fusionnions malgré les désaccords, dans l'espoir de les dépasser par la discussion politique et la pratique commune, ou de les trancher au fur et à mesure par des votes majoritaires – selon la méthode élémentaire qui a toujours été mise en œuvre dans la TC. Enfin, l'échéance alors lointaine du congrès du NPA avait en effet été considérée (non par une décision formelle, mais par un raisonnement politique) comme un bon test pour vérifier la viabilité du nouveau groupe malgré les désaccords de départ. Il n'y a vraiment pas là de quoi s'indigner !

> *« La formation de cette nouvelle tendance publique du NPA (externe à l'ARC) était une scission de fait et a ainsi précipité la séparation de nos deux groupes. Alors même qu'ils étaient minoritaires, les camarades de la nouvelle Tendance Claire ont demandé le gel total de toutes les structures de l'ARC ce qui était pour nous inacceptable. »*

Comment aurions-nous pu créer un groupe « externe à l'ARC » alors que l'ARC venait d'être suspendue jusqu'au congrès du NPA ? C'est évidemment cette décision unilatérale de mettre l'ARC « en pause » qui est une « scission de fait » ! En relançant la TC, nous nous sommes contenté-e-s d'en prendre acte, en attendant la suite.

> *« En tant que groupe majoritaire nous avons ainsi proposé des modalités de scission, impliquant notamment le partage à la proportionnelle de notre maigre trésorerie, et le fait qu'un.e de nos deux élu.es au CE (actuellement tou·te·s deux du groupe majoritaire) était remplacé·e par un camarade du groupe minoritaire au prochain CPN. »*

Nous avons évidemment donné notre accord pour le partage proportionnel de la trésorerie, afin que les deux groupes puissent assurer leurs dépenses.

Pour les élu-e-s au Comité exécutif du NPA, cela n'a rien à voir avec la crise de l'ARC et il est regrettable, là encore, de ne pas donner au public les informations exactes. D'une

part, les élu-e-s du Comité politique national du NPA (qui élit le CE) l'ont été par le congrès sur la base des plateformes présentées au vote des camarades du parti en 2018, donc bien avant l'existence de l'ARC. Dès lors, les membres du CPN élu-e-s sur la base de la pfY (et qui sont aujourd'hui dans la majorité de l'ARC) et ceux/celles de la pfT (dont la majorité sont à la TC ou en soutien de la TC) ne forment pas une plateforme commune. En l'occurrence, il revient aux élue-s-de la pfT au CPN de désigner leur élu au CE et la seule règle valable est celle de la majorité, sans que les élu-e-s de la pfY aient leur mot à dire.

D'autre part, la camarade élue au CE pour la pfT n'y a plus participé depuis des mois (quelles que soient ses raisons) et, par ailleurs, elle avait quitté l'ARC depuis octobre.

Il est donc démocratique de la remplacer au CE par un représentant de la majorité des élu-e-s de la pfT (qui ne sont d'ailleurs pas forcément à la Tendance CLAIRE). De ce point de vue, il est inadmissible que les élu-e-s qui se réclament de la majorité de l'ARC s'y soient opposé-e-s au dernier CPN du NPA. Ce faisant, ils/elles ont préféré laisser vacante la place au CE plutôt qu'elle soit occupée par un camarade de la TC ! Ici, la mesquinerie a comme conséquence politique concrète d'affaiblir les tendances de gauche du NPA et donc de renforcer la direction (pfU).

> *« De plus, en tant que groupe majoritaire, nous avons choisi de garder le nom et le site de l'ARC, nous reconnaissant toujours dans l'identité politique commune de l'ARC, que nous ne renions pas. Ce choix a été renforcé par le fait que les camarades du groupe minoritaire s'étaient quant à eux réappropriés le nom et le site de l'ex Tendance Claire (alors qu'un certain nombre de camarades de l'ex Tendance Claire font pourtant partie du groupe majoritaire). »*

Ce paragraphe est un aveu qui suffirait à lui seul à prouver la mauvaise foi de la (presque) majorité de l'ARC. En effet, lors de l'AG d'exclusion, la décision de nous exclure a été justifiée uniquement par la relance de la TC : « *L'AG acte que les camarades ayant relancé la Tendance Claire ne font plus partie de l'ARC à l'issue de cette réunion. L'utilisation du sigle ARC, du site internet et des réseaux sociaux revient ainsi en totalité aux camarades restant à l'ARC.* » Aujourd'hui, en revanche, la (presque) majorité de l'ARC assume publiquement que, en fait, cette relance de la TC n'a fait que « renforcer » un choix déjà fait ! Il est donc clair que, par cette exclusion, elle entend s'approprier la construction collective de l'ARC (son sigle, son site, ses réseaux sociaux) alors que nous y avons largement contribué.

> *« Alors que ces modalités concernant entre autre le maintien du nom ARC ont été votées en AG de l'ARC en présence des deux groupes, ces derniers ont*

> *pourtant refusé de respecter le vote »*

Nous avons participé à la dernière AG de l'ARC car, par son existence même, cette convocation reconnaissait que nous étions toujours membres de l'ARC. Pour autant, le vote de notre exclusion n'a aucune légitimité, car il ne suffit pas d'être majoritaires pour avoir le droit d'exclure des gens d'une organisation : il y a des principes statutaires et des droits fondamentaux. Cela a été parfaitement expliqué par un camarade qui n'est pourtant membre d'aucun des deux groupes. Par ailleurs, nous redisons que la majorité de l'AG est elle-même contestable, puisque ont participé au vote des gens dont la participation n'était pas légitime.

> *« et ont ainsi changé unilatéralement les codes du site internet afin de nous empêcher d'y avoir accès et d'imposer leurs propres conditions minoritaires de la scission (nous avons depuis réussi à relancer un nouveau site avec une nouvelle adresse). »*

En effet, nous sommes communistes. Or ce site n'appartient pas plus à la (presque) majorité qu'à la minorité, mais c'est un bien commun. Et, contrairement à l'argent, il n'est pas partageable. Là encore, le fait d'être majoritaire ne donne pas le droit de se l'accaparer.

De plus, notre décision n'est pas si « unilatérale » puisque la (presque) majorité avait pris depuis longtemps ses dispositions pour tenter de s'accepter le site en créant un autre compte d'administrateur sans nous en prévenir.

Par ailleurs, ce site est légalement sous la responsabilité d'un camarade qui est membre de notre groupe et qui n'a évidemment pas à assumer la responsabilité des élaborations de ceux et celles qui se prétendent aujourd'hui « l'ARC ».

Pour autant, même si nous pouvons le faire techniquement, nous ne nous approprions évidemment pas le bien commun, mais nous avons « gelé » le site car il relève désormais de l'archive : c'est de fait le témoignage d'une histoire commune qui a pris fin malgré nous.

Quand au nouveau site qui se présente comme celui de l'ARC, nous constatons qu'il ressemble fort à l'ancien… Comme il a pillé celui-ci, son codage et sa configuration sont l'œuvre d'un camarade qui n'est pas dans le groupe (presque) majoritaire, mais à qui celui-ci n'av pas demandé la moindre autorisation : c'est une appropriation par la force du travail d'autrui.

Enfin, nous constatons avec amusement que le groupe (presque) majoritaire garde

l'intégralité de nos articles, qui constituent comme par hasard la grande majorité des publications de l'ARC ! Cela prouve que, sur le fond, les désaccords politiques n'étaient pas si grands qu'ils puissent justifier une exclusion. Mais cela confirme aussi que le fond de l'affaire, ce ne sont pas nos désaccords, mais tout simplement un putsch politique !

> *« Alors même que certains d'entre eux avaient déclaré, sans l'officialiser, vouloir constituer une "sensibilité interne" à notre courant »*

C'est justement parce que des camarades avaient expressément annoncé leur intention de constituer cette sensibilité interne à l'ARC si leur texte était minoritaire à l'AG de février (comme c'était leur droit), que le groupe (presque) majoritaire a enclenché, littéralement dans les minutes qui ont suivi cette AG, le processus qui a abouti à leur l'exclusion.

> *« les camarades se sont faits dans un second temps les plus grands adversaires du protocole de cohabitation que nous avions proposé pour les deux groupes au sein de l'ARC. Ils ont par la suite relancé la Tendance Claire en prétendant être toujours membres de l'ARC. »*

C'était notre droit de refuser le « protocole » d'accord entre les deux groupes et nous attendions, pour poursuivre la discussion et (éventuellement) la collaboration que l'autre groupe soit constitué. Sauf que, au lieu d'appliquer sa propre motion prévoyant bien ces « deux groupes » (ou même plus de deux, nous disait-on), le groupe (presque) majoritaire a finalement décidé de s'approprier l'ARC pourtant censée être en pause.

> *« Ils ne nous ont ainsi pas laissé d'autre choix que de faire voter une motion actant que les camarades ayant relancé la Tendance Claire ne faisaient plus partie de l'ARC. »*

Pourtant, on a vu ci-dessus que ce « *choix* » avait été pris *avant* la relance de la TC et que celle-ci n'a fait que le « renforcer ». On voit bien ici que la mauvaise foi du groupe (presque) majoritaire, dont les justifications mêmes se contredisent dans le même texte !

> *« Les camarades peuvent alors parler d'"exclusion" d'une minorité, mais il s'agit en réalité de l'expression formelle d'un processus de scission qu'ils ont aussi contribué à enclencher et dont les modalités n'ont pu faire l'objet d'un accord entre les deux groupes. »*

C'est un sophisme ! Nous étions contre ce « processus » : nous n'avons cessé de le dire et de l'écrire. Quand deux groupes se séparent d'un commun accord ou qu'une minorité quitte une organisation, on parle de « scission ». Mais quand une majorité impose une « scission » à une minorité, cela s'appelle une « exclusion ». C'est là une bonne partie de l'histoire du marxisme…

> *« Nous assumons pour notre part pleinement les modalités que nous avons proposées pour cette scission, qui respectent les principes élémentaires de démocratie et que les camarades de la nouvelle Tendance Claire s'acharnent pourtant à dénoncer dans un excès de ressentiment. »*

« Ah ! Qu'en termes galants ces choses-là sont mises ! » Il est facile de se prétendre que les autres seraient dominé-e-s par leurs émotions, mais il vaudrait mieux commencer par donner les faits.

> *« L'ARC est ainsi désormais relancé. »*

Non : ce n'est pas l'ARC qui est relancée, contrairement à ce que nous avons souhaité et demandé jusqu'au dernier moment ! Mais l'ARC est morte par la décision d'une (presque) majorité. Ce qui est relancé, c'est un nouveau groupe qui s'accapare de manière illégitime le nom et les élaborations communes de l'ARC.

> *« Nous défendrons dans les mois qui viennent notre politique au sein du NPA, en tant que tendance du NPA, avec l'objectif de ré-orienter le parti au congrès, pour une clarification de sa stratégie, de son programme et de son projet communiste et d'œuvrer ainsi à une refondation révolutionnaire du NPA. »*

Intéressante reformulation du projet fondateur de l'ARC, qui était clairement la refondation révolutionnaire du NPA. Quel est celui de la prétendue ARC : réorientation, clarification ou refondation révolutionnaire ? À moins qu'il s'agisse de juxtaposer ainsi

les trois sensibilités internes de la nouvelle ARC ? (Nous y reviendrons peut-être.)

> *« Nous mènerons cette politique avec tou.te.s les camarades du NPA ouvert.e.s à la discussion et à l'élaboration commune. »*

Tou-te-s, vraiment ? N'y a-t-il donc pas de différences significatives entre les tendances et fractions du NPA, notamment entre celles de la gauche du parti et la majorité (pfU) ? Alors pourquoi avoir voté naguère, en AG de l'ARC, nos formulations sur la caractérisation de cette majorité et du SUQI ? (Nous y reviendrons sûrement.)

> *« Nous tâcherons dans ce contexte d'apporter notre modeste pierre aux luttes en cours comme nous le faisons déjà là où nos camarades interviennent actuellement, comme dans l'occupation des théâtres et la lutte contre la réforme de l'assurance chômage, au cœur de la lutte des AED, auprès des femmes de chambre d'IBIS, dans la SNCF et dans le mouvement féministe et LGBTI. »*

Tant mieux ! Et nous espérons sincèrement que ces « pierres » de l'intervention extérieure auront plus de solidité que celles du texte par lequel le groupe (presque) majoritaire prétend avoir justifié sa « politique intérieure » à notre égard…

Tendance CLAIRE, le 13 mai 2021